

Les frais de scolarité permettent d'assurer l'entretien et la construction des bâtiments, ainsi que la mise en œuvre des projets propres de l'établissement.

Le tarif de base ne suffit cependant pas à assurer notre équilibre financier.

Nous appelons donc toutes les familles qui le peuvent, à soutenir Saint-Michel par un don complémentaire. Vous participerez ainsi à aider nos jeunes à devenir demain des hommes et des femmes responsables, épanouis, heureux et acteurs d'un monde moderne.

>> Deux possibilités s'offrent à vous :

1. Le soutien à la scolarité pour favoriser le savoir-être et la solidarité

Vous pouvez choisir différents niveaux de soutien. Le « soutien 1 » est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les second et troisième nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en difficulté et financer nos projets pédagogiques. Le quatrième tarif de soutien est laissé à votre libre choix.

Trois projets prioritaires pour cette année 2017/2018 :

- **L'élargissement de l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)** : précédemment réservée au primaire, elle sera élargie à la rentrée 2017 au collège et lycée afin de permettre à davantage d'enfants en difficulté d'être accompagnés par une enseignante et une assistante de vie scolaire et de leur permettre, à terme, de rejoindre une classe « classique ».
- **Développer l'apprentissage des langues pour préparer l'avenir** : parcours linguistiques anglais CM1-CM2, 6^{es}, 5^{es} et 4^{es}, 3^{es}, initiation à l'allemand en CM1 et CM2, classes européennes au lycée, voyages et échanges linguistiques (en Europe et aux USA), ...
- **Développer les talents au-delà de la classe** : cours de théâtre, spectacles, chorale, école de musique au sein de l'établissement, sports... Ces activités sont essentielles pour développer la capacité d'expression, de relation à l'autre et de confiance en soi des élèves.

2. Le don à la construction pour financer les travaux d'aménagement, de rénovation et d'agrandissement

Il nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les nombreux travaux effectués depuis quelques années (primaire, classes de 6^{es}, lycée, restaurant scolaire, CDI, bâtiment technique et scientifique, bâtiment des casiers et passerelle). Il nous permet également de mener à bien nos projets d'aménagement de locaux ou de construction. Un tarif de base vous est proposé à 30 €. Des tarifs de soutien sont proposés aux familles qui le peuvent.

DÉDUCTION FISCALE

Le don à la construction vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 66 % de son montant sur votre impôt sur le revenu. Pour les modalités de règlement, merci de voir au dos.



*Au nom de l'ensemble des élèves de Saint-Michel,
nous vous adressons un grand merci pour votre générosité !*

Facture 1^{re} période 2017/2018 (une facture par enfant scolarisé)

>> **Élève** Nom Prénom Classe

Responsable légal effectuant le règlement :
.....

Signature obligatoire du responsable légal :
.....

>> Mode de règlement (cochez selon votre choix)

Prélèvement mensuel (à partir d'octobre 2017)	Le 10 de chaque mois.
	<input type="checkbox"/> Mêmes coordonnées bancaires que l'an dernier. <input type="checkbox"/> Coordonnées bancaires différentes : remplir et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement.
Règlement par chèques ou espèces	<input type="checkbox"/> Règlement par chèque à nous envoyer avant le 31 août 2017 : vous pouvez établir 3 chèques par période et noter les dates d'encaissement souhaitées.
	<input type="checkbox"/> Règlement en espèces.

N.B. : Toute année scolaire commencée est due intégralement.

>> Décompte 1^{re} période

Merci de compléter **selon votre choix tarifaire pour la 1^{re} période**, à l'aide de la grille des tarifs jointe :

SCOLARITÉ	€
DON À LA CONSTRUCTION (ouvrant droit à déduction fiscale)	€
Cotisations annuelles reversées par l'établissement :		
A.P.E.L. nationale / départementale > 13,40 € <i>1 cotisation par famille dans l'établissement où se trouve l'aîné.</i>	€
A.P.E.L. Saint-Michel > 3,50 € <i>1 cotisation par famille.</i>	€
U.G.S.E.L. école > 4,15 €		
U.G.S.E.L. collège ou lycée > 6,90 € <i>1 cotisation par famille dans l'établissement où se trouve l'aîné.</i>	€
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-MICHEL collège ou lycée > 7,00 €	€
Déductions :		
ACCOMPTE VERSÉ (nouveaux élèves) > 100,00 €	€
AUTRE SOLDE CRÉDITEUR ÉVENTUEL	€
SOLDE DÉBITEUR ANTÉRIEUR ÉVENTUEL	€
TOTAL FACTURE 1^{re} PÉRIODE à nous retourner avant le 31 août 2017, accompagné soit de votre autorisation de prélèvement + RIB, soit de votre règlement par chèque ou espèces.	€

>> Décompte 2^e et 3^e périodes

Pour nous permettre d'établir les factures des 2^e et 3^e périodes, merci de compléter, dès à présent, vos choix tarifaires à l'aide de la grille des tarifs jointe :

2 ^e période :	3 ^e période :
SCOLARITÉ €	SCOLARITÉ €
DON À LA CONSTRUCTION €	DON À LA CONSTRUCTION €
TOTAL €	TOTAL €

- **Collégiens et lycéens** : penser à remplir la fiche « casiers » et à nous la retourner.
- **Pour tous** : penser à charger la carte de restaurant scolaire par Carte Bleue sur internet, chèque ou espèces à l'accueil.